



Déclaration préalable de la Cgt-Educ'Action CSA SD du 25 janvier 2023

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Mesdames, Messieurs,

Puisqu'il en est encore temps, nous tenons tout d'abord à présenter tous nos vœux pour cette nouvelle année à l'ensemble des personnels de l'Éducation Nationale du département qui sont représenté·es dans ce CSA SD.

Une année qui pourtant ne s'annonce pas sous les meilleurs augures pour les salarié·es et retraité·es de ce pays, en butte à un projet de réforme du système de retraites, particulièrement néfaste pour celles et ceux qui, aujourd'hui comme hier, apportent les richesses à ce pays.

À cette occasion, nous tenons à protester contre les annonces de l'Administration (Rectorat, DSDEN et ministère) sur le taux de grévistes dans le second comme dans le 1^{er} degré. Un article paru le 23 janvier dans le Café Pédagogique montre sans ambiguïté ce qu'il faut appeler par son nom, un bidouillage sans nom au niveau du Ministère.

Nous sommes certain·es, M. L'Inspecteur d'Académie, que, sensible à une volonté de transparence, vous fournirez lors du CSA SD de mi-mars, le nombre de retenues salariales effectuées à l'occasion du mouvement revendicatif de ce 19 janvier, par vos services et le nombre de collègues attendu·es. C'est en tout cas la demande que nous vous faisons.

Concernant ce CSA SD consacré au second degré, nous constatons que malgré une dotation positive l'académie de Nice et le département des Alpes-Maritimes restent dans le peloton de queue des académies.

Nous tenons à exprimer notre refus de voir supprimée une heure de Technologie en 6^{ème} au « profit » d'une heure donnée en maths et en français, éventuellement par des professeur·es des écoles. Nous estimons que la suppression de cette heure remet en cause la qualité des collèges. Ajoutons que l'annonce est faite au moment où les répartitions sont réfléchies dans les établissements, sans grands détails. L'impact sur les postes de technologie, mais également sur ceux de français et de maths, risque fort de causer des difficultés.

De plus, en quoi un·e professeur·e des écoles pourrait obtenir de meilleurs résultats qu'un·e professeur·e de français ou de maths ? Sur quels moyens du 1^{er} degré seront prises ces heures ? Rien n'apparaît ni dans les documents du second degré, ni dans ceux du premier degré. Et à quel moment cela peut-il être organisé ? Les professeur·es des écoles sont également souvent en classe.

Ensuite, nous ne pouvons pas ne pas revenir sur la clef de répartition au H/E de la dotation dans les LGT. Depuis plusieurs années, nous vous alertons sur le fait que cela peut conduire à des dotations inférieures aux minimums imposés par les textes réglementaires dans certains établissements. L'an dernier, nous avons démontré que c'était le cas pour un établissement. Si nous vous remercions pour l'effort de transparence fait cette année concernant le détail des effectifs dans les LGT, ils ne sont toujours pas suffisants pour que des calculs précis puissent être faits. En particulier, nous avons besoin du détail des effectifs dans les séries technologiques et dans les BTS, les consommations horaires n'étant pas les mêmes d'une filière à l'autre. Mais ce que nous demandons avant tout, c'est une vraie répartition à la structure, se basant sur les textes réglementaires. Tout marge supplémentaire ne pouvant s'entendre qu'au-delà de ces minimums légaux !

Enfin, dans l'Éducation Nationale, ce sont des milliers de postes qui vont disparaître l'an prochain encore, et ce alors qu'une étude de la DEPP, préfacée par le Ministre lui-même, montre que dans les pays de l'Union Européenne, la France est championne toutes catégories pour la lourdeur de ses effectifs dans les classes, mais aussi pour le mauvais taux d'encadrement. Elle

révèle en outre que, contrairement à ce qui est régulièrement affirmé, les personnels enseignants ont la charge de travail la plus lourde parmi les personnels enseignants des pays de l'UE. Mais, bien entendu, il ne faut voir, dans ces éléments objectifs, aucune corrélation avec les résultats aux évaluations internationales !

Rajoutons à cela que les 10% d'augmentations des salaires, promis par le Président de la République et son Ministre de l'Éducation Nationale, constituent un artifice de plus de la communication gouvernementale, qui confond chaque jour un peu plus, l'être et le paraître!

Dans l'immédiat, ce qui constitue la réalité quotidienne, c'est, comme pour tous les fonctionnaires, une baisse du pouvoir d'achat liée au non alignement du point indiciaire sur l'inflation.